

Report. fr. 6,011,005 29

c. Au paiement des intérêts et de l'amortissement, pendant les deux mois de novembre et de décembre 1841, de l'emprunt de 100,800,000 fr., à 5 p. c. 1,800,000

d. Au paiement des intérêts et de l'amortissement, pendant les deux mois de novembre et de décembre 1841, de l'emprunt de 86,940,000 fr. 869,400

e. Au paiement des intérêts et de l'amortissement, pendant les mois d'août à décembre 1841 inclusivement, de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 3 p. c. 847,513 33

f. Au paiement des intérêts et de l'amortissement, au 31 décembre 1841, de l'emprunt de 700,000 florins contracté pour l'érection de l'entrepôt d'Anvers, 44,444 44

Total, fr. 8,810,363 06

Art. 2. Cette allocation formera l'art. 18 du chapitre du budget de la dette publique pour l'exercice 1841.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des finances (M. Smits).

1167. — 18 DÉCEMBRE 1841. — *Arrêté royal qui confirme les armoiries de la ville de Malines.* (Bull. offic., n. CXI.)

Léopold, etc. Notre ministre de l'intérieur nous ayant exposé, dans son rapport du 11 décembre 1841, que, par délibération en date du 2 décembre 1837, le conseil communal de Malines, province d'Anvers, a émis le vœu d'obtenir la vérification et la maintenance des armoiries octroyées anciennement à cette commune ;

Vu le diplôme, en date du 10 janvier 1490, par lequel Frédéric, empereur des Romains, a autorisé la ville de Malines à faire usage de nouvelles armoiries ;

Vu notre arrêté, en date du 6 février 1837, réglant la forme des sceaux des communes ;

Nous avons accordé et accordons à la commune de Malines, les présentes lettres confirmatives avec autorisation de continuer à avoir et à porter les armoiries dont elle a usé jusqu'à ce jour, telles qu'elles sont figurées et coloriées au milieu d'icelles, et qui sont :

D'or, à trois pals de gueules, sur le tout, d'or à l'aigle éployée de sable languée, becquée, membrée et diadémée de gueules; l'écu timbré

d'un casque, taré de front, surmonté d'une couronne comtale; cimier, un dragon naissant d'or langué et allumé de gueules; supports: deux griffons d'or armés et langués de gueules; lambrequins d'or et de gueules: le tout reposant sur un cordon d'or portant pour devise, en lettres de sable: *In fide constants.*

Chargeons notre ministre de l'intérieur (M. Nothomb) de l'exécution des présentes, qui seront insérées au *Bulletin officiel.*

1168. — 21 DÉCEMBRE 1841. — *État dressé par le ministre de l'intérieur, en exécution de l'article 4 de la loi du 31 juillet et de l'arrêté royal du 7 août 1834, et indiquant le prix moyen du froment et du seigle pendant la troisième semaine du mois de décembre 1841.* (Bull. offic., n. CXI.)

MARCHÉS RÉGULATEURS.	FROMENT.		SEIGLE.	
	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.	Quant. vend.	Prix moyen. Fr. c.
Arlon,	140	21 29	4	11 40
Anvers,	67	22 87	144	12 32
Bruges,	756	20 83	338	12 75
Bruxelles,	3,200	21 61	350	12 28
Gand,	1,008	20 93	390	12 33
Hasselt,	355	22 65	1,278	13 90
Liège,	1,600	20 04	350	14 20
Louvain,	2,400	22 66	1,500	12 57
Namur,	876	21 14	"	"
Mons,	380	21 29	270	10 20
Totaux. . . .	10,170		4,624	
Prix moyen. . .		21 49		12 88

Nota. Il résulte des prix moyens ci-dessus, ainsi que de la loi du 31 juillet 1834: 1^o que le froment est libre de droit à l'entrée du royaume; 2^o que le droit d'entrée sur le seigle reste fixé à fr. 21-50 les 1,000 kil.; et 3^o que les droits de sortie sur l'une et l'autre céréales restent également fixés à 25 centimes par 1,000 kil.

1169. — 30 DÉCEMBRE 1841. — *Loi qui fixe le budget des voies et moyens pour l'exercice de 1842.* (Bull. offic., n. CXII.) (1).

Léopold, etc. Nous avons, de commun accord avec les chambres, décrété et nous ordonnons ce qui suit :

(1) Présentation à la chambre des représentants le 12 novembre 1841. — *Monit.* des 13 et 14. —

Art. 1^{er}. Les impôts directs et indirects existant au 31 décembre 1841, en principal et centimes additionnels ordinaires et extraordinaires, tant pour le fonds de non-valeurs qu'au profit de l'État, ainsi que la taxe des barrières, continueront à être recouvrés, pendant l'année 1842, d'après les lois et les tarifs qui en règlent l'assiette et la perception.

Toutefois, les 3 centimes additionnels supplémentaires à la contribution foncière porteront aussi sur les additionnels.

La disposition de l'art. 15 de la loi du 29 décembre 1835, n^o 859, est renouvelée pour l'exercice 1842, à l'égard des provinces qui n'ont pas contracté d'abonnement pour le service administratif de la poste rurale.

Art. 2. D'après les dispositions qui précèdent, le budget des recettes de l'État, pour l'exercice 1842, est évalué à la somme de cent cinq millions huit cent cinquante mille six cent douze francs (105,850,612 fr.), et les recettes pour

ordre à celle de quatorze millions quatre cent quatre-vingt-deux mille deux cent et vingt-cinq francs (14,482,325 fr.), le tout conformément au tableau ci-annexé.

Art. 3. Pour faciliter le service du trésor pendant le même exercice, le gouvernement pourra, à mesure des besoins de l'État, renouveler et maintenir en circulation des bons du trésor jusqu'à concurrence de la somme de vingt-deux millions cinq cent mille francs (22,500,000 fr.), sauf à restreindre cette circulation en raison du montant de la somme principale à rembourser par la banque de Belgique, à compte du prêt qui lui a été fait en vertu de la loi du 1^{er} janvier 1839.

Art. 4. La présente loi sera obligatoire le 1^{er} janvier 1842.

Mandons et ordonnons, etc.

Contre-signé par le ministre des finances (M. Smits).

TABLEAU

Du budget des voies et moyens pour l'exercice 1842.

IMPOTS.

Contributions directes, cadastre, douanes et accises, etc.

	Principal,	fr. 14,985,080	
Foncier,	5 centimes additionnels ordinaires, dont		} 17,749,827
	deux pour non-valeurs,	749,254	
	10 centimes additionnels extraordinaires,	1,498,508	
	3 centimes additionnels supplémentaire sur le tout,	516,985	
Personnel,	Principal,	7,727,272	} 8,500,000
	10 centimes additionnels extraordinaires,	772,728	
Patentes,	Principal,	2,636,363	} 2,900,000
	10 centimes additionnels extraordinaires,	263,637	
Redevances sur les mines,	Principal,	187,000	} 215,985
	10 centimes ordinaires pour non-valeurs,	18,700	
	5 centimes sur les deux sommes précédentes pour frais de perception,	10,285	
Douanes,	Droits d'entrée (16 cent. additionnels),	9,500,000	} 10,598,000
	Droits de sortie (id.),	550,000	
	Droits de transit (id.),	150,000	
	Droits de tonnage (id.),	360,000	
	Timbres,	38,000	
Droits de consommation sur les boissons distillées,			1,000,000
			A reporter, fr. 40,963,812

Rapport par M. Demonceau, le 27. — *Monit.* des 28 novembre et 1^{er} décembre. — Discussion les 2, 3, 4, 6, 7 décembre. — *Monit.* des 3, 4, 5, 7, 8. — Adoption le 7, à l'unanimité des 78 membres présents. — *Monit.* du 8.

Rapport au sénat le 24 décembre 1841. — *Monit.* des 25 et 30 décembre. — Discussion les 27 et 28 décembre. — *Monit.* des 28 et 29. — Adoption le 28, à l'unanimité des 36 membres présents. — *Monit.* du 29.

		Report, fr.	40,965,812	
Accises,	Sel (26 cent. additionnels),	3,900,000	19,405,300	
	Vins étrangers (id.),	2,500,000		
	Eaux-de-vie étrangères (sans additionn.),	250,000		
	— indigènes (10 cent. addit.),	3,784,000		
	Bières et vinaigres (26 cent. additionn.),	6,840,000		
	Sucres (id.),	912,000		
Garantie,	Timbres { sur les quittances,	1,400,000	176,000	
	{ sur les permis de circulation,	17,300		
Recettes diverses,	Droits de marque de matières d'or et d'argent,		176,000	
	{ Droits d'entrepôts, y compris ceux de	150,000	160,000	
	{ Pentrepôt d'Anvers,			
	{ Recettes extraordinaires et accidentelles,	10,000		
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>				
Droits, additionnels et amendes y relatives,	Enregistrement (26 p. c. additionnels),	11,500,000	21,970,000	
	Greffe (id.),	300,000		
	Hypothèques (id.),	1,300,000		
	Successions (id.),	5,770,000		
	Timbre (sans additionnels), y compris	2,900,000		253,000
	passé-ports et ports d'armes,			
Recettes diverses,	Amendes,	200,000	253,000	
	{ Indemnité payée par les miliciens pour	103,000		
	{ remplacement, et pour décharge de responsabilité de remplacement,			
	{ Amendes en matière de simple police, civile, correctionnelle, etc.,	150,000		

Trésor public.

Produits des examens,	47,000	84,000
— des brevets d'invention,	35,000	
— des diplômes des artistes vétérinaires,	2,000	

PÉAGES.

Enregistrement, domaines et forêts.

Domaines,	{	Produits des canaux et rivières appartenants au domaine, droits d'écluse, ponts, navigation,	800,000	4,910,000
		Produits de la Sambre canalisée,	500,000	
		Produits du canal de Charleroy,	1,200,000	
		Produits des droits de bacs et passages d'eau,	110,000	
		Produits des barrières sur les routes de première et de deuxième classe,	2,500,000	

Travaux publics.

Postes,	{	Taxe des lettres et affranchissements,	2,875,000	3,230,000
		Ports des journaux et imprimés,	100,000	
		Droits de 5 p. c. sur les articles d'argent,	40,000	
		Remboursements d'offices étrangers,	35,000	
		Service rural,	180,000	

CAPITAUX ET REVENUS.

Travaux publics.

Chemin de fer,		7,700,000
----------------	--	-----------

Enregistrement, domaines et forêts.

Rachat et transfert de rentes,	50,000	687,000
Capitaux du fonds de l'industrie,	215,000	
Capitaux de créances ordinaires et d'avances pour bâtiments d'écoles,	22,000	
Prix de vente d'objets mobiliers; transactions en matière domaniale; dommages et intérêts; successions en déshérence; épaves,	400,000	

A reporter, fr. 99,530,812

	Report, fr.	99,530,812
Prix de vente de domaines en vertu de la loi du 27 décembre 1822, payés en numéraire, ensuite de la loi du 28 décembre 1855 pour l'exécution de celle du 27 décembre 1822 et de la loi du 30 juin 1840,	1,500,000	} 2,433,000
Prix de coupes de bois, d'arbres et de plantations; vente d'herbes; extraction de terre et de sable,	550,000	
Fermages de biens-fonds et bâtiments, de chasses et de pêches; arrérages de rentes; revenus des domaines du département de la guerre,	320,000	
Intérêts des créances du fonds de l'industrie, de créances ordinaires et d'avances faites pour bâtiments d'écoles,	60,000	
Restitutions et dommages-intérêts en matière forestière,	2,500	
Restitution volontaires,	500	

Trésor public.

Produits divers des prisons (pistoies, cantines, vente de vieux effets),	30,000	} 1,628,000
Intérêts de l'encaisse de l'ancien caissier-général, sans préjudice aux droits envers le même caissier, dont il est fait réserve expresse,	537,000	
Produits de l'emploi des fonds de cautionnements et consignations,	700,000	
Abonnements au <i>Moniteur</i> ,	13,000	
Id. au <i>Journal officiel</i> ,	38,000	
Produits de l'école vétérinaire et d'agriculture,	60,000	
Id. du droit de pilotage,	250,000	

REMBOURSEMENTS.

Contributions directes, etc.

Prix d'instruments fournis par l'administration des contributions, etc.,	1,000	} 74,000
Frais de perception des centimes provinciaux et communaux,	73,000	

Enregistrement, domaines et forêts.

Recouvrement des reliquats de comptes arrêtés par la cour des comptes,	50,000	} 228,500
2 p. c. sur les paiements faits pour le compte de saisies réelles,	500	
Frais de poursuites et d'instances; frais de justice en matière forestière,	15,000	
Recouvrements sur les communes, les hospices et les acquéreurs des bois domaniaux pour frais de régie de leurs bois,	140,000	
Frais de perceptions faites pour le compte de tiers,	23,000	
Avances faites par le ministère des finances.		} 151,000
Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle, de simple police, etc.,	140,000	
Frais d'entretien, de transport et de remplacement de mendiants, d'entretien et de remplacement de mineurs, d'enfants trouvés, etc.,	10,000	
Avances faites par le ministère de la justice.		} 1,000
Frais de justice devant les conseils de discipline de la garde civique,	1,000	

Trésor public.

Recouvrement d'avances faites par le ministère de la justice aux ateliers des prisons pour achat de matières premières,	1,030,000	} 1,805,000	
Recouvrement d'une partie des avances faites par le département de la guerre aux corps de l'armée pour masse d'habillement et d'entretien,	300,000		
Recouvrement d'une partie des avances faites aux régences par le département de la guerre, pour construction d'écuries destinées à la cavalerie,	15,000		
Recouvrement d'une partie des avances faites par le trésor pour l'habillement des équipages de la marine,	25,000		
Recettes accidentelles,	150,000		
Pensions à payer par les élèves de l'école militaire,	25,000		
Versement des sommes allouées aux budgets des communes et des provinces pour le transport des dépêches,	60,000		
Banque de Belgique. — Intérêts exigibles en 1842.	200,000		

Total, fr. 105,850,612

RECETTES POUR ORDRE.

Trésor public.

Art. 1 ^{er} .	Remboursement partiel du prêt fait à la banque de Belgique, en vertu de la loi du 1 ^{er} janvier 1839 (<i>Bulletin officiel</i> , n ^o 1),	1,000,000	}	1,844,725
— 2.	Cautionnements versés antérieurement à la révolution et dont les fonds sont encore en Hollande,	(<i>Mémoire.</i>)		
— 3.	Cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor public de Belgique par les comptables de l'État, les receveurs communaux et des bureaux de bienfaisance, etc., pour garantie de leur gestion,	150,000		
— 4.	Cautionnements fournis pour garantie du paiement des droits de douane, d'accises, etc.,	200,000		
<i>Contributions directes, cadastre, douanes et accises.</i>				
— 5.	Réimposition sur la contribution foncière,	725		
— 6.	Produit des amendes, saisies et confiscations opérées par l'administration des contributions,	120,000		
— 7.	Expertise de la contribution personnelle,	30,000		
— 8.	Produit d'ouverture des entrepôts,	14,000		
<i>Enregistrement, domaines et forêts.</i>				
Art. 9.	Amendes diverses et autres recettes opérées par l'administration de l'enregistrement et des domaines (sous la réduction de 5 p. c. de frais de régie),	260,000	}	70,000
— 10.	Amendes de consignations et autres recettes opérées par la même administration (non assujetties à des frais de régie),	70,000		

FONDS DES TIERS.

Administrations générales.

Art. 1 ^{er} .	Recettes en faveur des provinces,	7,400,000	}	10,635,500
— 2.	Recettes en faveur des communes,	1,950,000		
— 3.	Taxe provinciale sur les chiens,	200,000		
— 4.	Id. le bétail,	125,000		
— 5.	4 et 5 p. c. au profit des villes de Liège et Verviers pour pillages,	18,500		
— 6.	Caisse des veuves et orphelins des officiers de l'armée,	178,000		
— 7.	Commission de secours,	80,000		
— 8.	Masse d'habillement et d'équipement de la douane,	212,000		
— 9.	Retenue pour la caisse de retraite, y compris les parts dans les amendes et confiscations et les contributions volontaires pour admission de services étrangers,	472,000		

CONSIGNATIONS.

Enregistrement, domaines et forêts.

Art. 1 ^{er} .	Consignations diverses (loi du 28 nivôse an XIII),	1,500,000	}	1,502,000
— 2.	Consignations à titre de dépôt,	2,000		

FONDS SPÉCIAUX.

Art. unique.	Vente de biens domaniaux (loi du 30 juin 1841),	500,000
--------------	---	---------

Total des recettes pour ordre : fr. 14,632,225